

LES ESSENTIELS

#2 - 11 Avril 2017

EXAMEN PÉRIODIQUE DE SINCÉRITÉ

L'ÉTAT SE DÉCHARGE SUR CES ORGANISMES : en principe, c'est à l'État, par le biais de l'Administration fiscale, que revient la mission de contrôler les professionnels.

Le rôle historique des CGA et AGA est de contrôler la cohérence, la vraisemblance et la concordance des déclarations de leurs adhérents. Depuis [2010](#), ils peuvent demander tous les renseignements utiles dans ce but.

A compter de 2016, les adhérents feront obligatoirement l'objet **tous les 6 ans** d'un **examen périodique de sincérité** de la part de leur CGA ou AGA. Ce contrôle tel qu'il est décrit par peut être assimilé à un **contrôle fiscal privé**. [L'arrêté du 9 janvier 2017](#) détermine comment vont être sélectionnés les adhérents d'un CGA/AGA qui feront l'objet d'un examen périodique de sincérité (EPS).

Y A-T-IL ENCORE UN AVANTAGE À ADHÉRER ? Certains se posent aujourd'hui la question de leur adhésion ou non aux AGA et CGA. La motivation historique des adhérents reste d'éviter la majoration de 25% de leurs revenus imposables. Ils voient aujourd'hui apparaître une nouvelle contrainte : celle d'un contrôle systématique et régulier de leur comptabilité, pourtant visée par un expert-comptable. Ce contrôle interviendra tous les 3 ans pour les adhérents non client d'un expert-comptable.

Ce nouveau contrôle est une contrainte que les experts-comptables devront assumer. Aussi, le cabinet mettra tout en œuvre pour limiter l'impact que cela aura sur ses honoraires.

DEFINITION

Les **Centres de Gestion Agréés (CGA)** ou **Associations de Gestion Agréés (AGA)** sont des entités dont l'objectif principal est **d'assister leurs adhérents dans leur gestion**.

Pour adhérer à un CGA, il faut avoir une activité de commerce, d'artisanat, agricole ou de prestations de services. Les AGA sont elles destinées aux professions libérales.

EN 1 MOT

Les **organismes et associations de gestion agréées vont renforcer leurs contrôles pour le compte de l'Administration fiscale** qui se décharge petit à petit de cette mission. Les **cabinets d'expertise-comptable seront ainsi d'autant plus sollicités par ces organismes**.

CABINET SARTRE

Centre d'affaires le gua
3 rue de l'industrie
34880 LAVERUNE
Tel : 04 67 47 36 42
www.cabinet-sartre.com

CABEX MONTPELLIER EST

720 route départementale 613
(ancienne RN 113)
34740 VENDARGUES
Tel : 04 67 85 65 70
www.cabex-montpellier.fr



Rejoignez-nous sur facebook !



L'équipe du cabinet Sartre vous attend !